

Quoi de neuf ?

Bulletin communal de Chevrières

Juin 2015

N° 104



WAKEFYRE
JAHDEE
ON S'SERRE
LES COUDES

CHEVRIERES
AU CLOS DES TILLEULS

DIMANCHE
21 JUIN
2015 DES 19H
ENTREE
LIBRE

RENSEIGNEMENTS AU CLAC (CHRISTINE : 06-78-80-37-53) / BUVETTE - SNACK



Jusqu'au dimanche 5 juillet, les horaires d'ouverture des espaces et des cours sont en mode "périodes scolaires".

OUVERTURE PISCINE						
PÉRIODES SCOLAIRES						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
11h15 13h30	12h 13h30	9h30 13h30	12h 13h30	12h 13h30	9h30 17h	9h 12h30
16h 18h	16h30 20h30	17h 19h	16h30 20h30	16h 18h		

OUVERTURE SALLE CARDIO						
PÉRIODES SCOLAIRES						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
9h 14h 16h 18h30	9h 14h 16h 20h30	9h30 19h	9h 14h 16h 20h30	9h 14h 16h 18h30	9h30 17h	9h 12h30

cours de NATATION		PÉRIODES SCOLAIRES	
bébé nageur (6-36 mois)		samedi : 9h30-10h	
jardin aquatique (3-5 ans)		mercredi : 15h25-16h05 16h15-16h55	samedi : 11h15-11h55
ÉCOLE DE NATATION	niveau 1	mercredi : 13h45-14h30 14h35-15h20 15h25-16h10	jeudi : 17h30-18h15
	niveau 2	mercredi : 13h45-14h30 14h35-15h20 15h25-16h10	
	niveau 3	mercredi : 13h45-14h30 14h35-15h20 16h15-17h	
	niveau 4	mercredi : 16h15-17h	
Ado (12-17 ans)		Perfectionnement	
Adulte (18 ans et +)		mardi : 17h45-18h30 mardi : 18h45-19h30	

cours FITNESS						
PÉRIODES SCOLAIRES						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	
9h30-10h15 abdos fessiers 10h15-11h TBC cardio			9h30-10h15 body sculpt		10h15-11h TBC abdos fessiers	
	12h30-13h15 step	12h30-13h15 TBC abdos 16h45-17h30 zumba kids	12h30-13h15 zumba	12h30-13h15 abdos fessiers		
17h45-18h30 TBC abdos	17h45-18h30 body sculpt 18h30-19h15 TBC cardio/boxe 19h15-19h45 stretching	17h45-18h30 abdos fessiers 18h30-19h15 zumba	17h45-18h30 body barre 18h30-19h15 step	17h45-18h30 zumba		

cours AQUAFITNESS						
PÉRIODES SCOLAIRES						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	
	10h-10h45 bike senior			10h-10h45 gym		
12h30-13h15 bike fort	12h30-13h15 bike sculpt	12h30-13h15 bike	12h30-13h15 training	12h30-13h15 bike	12h30-13h15 bike sculpt	
16h30-17h15 gym		18h15-19h boxe	18h45-19h30 bike	17h15-18h gym grand bain		
17h30-18h15 bike	19h45-20h30 bike fort		19h45-20h30 bike fort			

Le mercredi matin, accordez-vous une pause bien être à prix malin !
Tous les mercredis jusqu'au 1^{er} juillet 2015, de 9h30 à 13h30, l'accès à l'espace bien être (sauna, hammam, tépidarium, solarium) + piscine est à 6 € au lieu de 12.

Sommaire

Au conseil municipal...	4 à 5
Communauté de communes	6 à 7
Syndicat intercommunal scolaire	8 à 9
Du côté des écoliers	10 à 11
Association des parents d'élèves (APE)	12 à 15
Chorale Gospel « les kumbayas »	16
Yoga et méditation	16
Retour sur...	17 à 19
CLAC	20 à 24
Paroisse	25 à 26
AEP	25
Club du golat	27
Repas des aînés chevriérois	28
Sur les pas d'un écrivain chevriérois	29
Rallye de Saint Marcellin	30
Bibliothèque intercommunale	31
Etat civil	31
Dernière minute	32
Documents à conserver	32
Informations utiles	33
Appels d'urgences	34
Numéros utiles	35
Tous à vos agendas	36

BRUITS : RAPPEL DES HORAIRES

Il convient de distinguer **deux types de travaux** :

- ★ **Lorsqu'ils ont pour objet la rénovation complète d'un appartement**, et peuvent donc être assimilés à un chantier de travaux privés. Ils doivent être interrompus entre 20h et 7h et toute la journée les dimanches et jours fériés.
- ★ **Les travaux de bricolages et jardinage (perceuses, tondeuses, etc. ...)**, pour leur part, peuvent avoir lieu aux horaires suivants :
 - les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
 - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
 - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Le texte en vigueur sur ces points est l'arrêté préfectoral n° 2003/2657 du 11 juillet 2003 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage.

RAPPEL

**CENTRE DE CONSULTATIONS NON
PROGRAMMEES
HOPITAL DE ST MARCELLIN
TEL 04 76 64 65 24**

Si vous avez des problèmes de santé, si vous ne pouvez pas joindre ou être reçu par votre médecin traitant, n'oubliez pas qu'un centre de consultations non programmées (ex urgences) existe à l'hôpital de ST MARCELLIN

Vous pouvez joindre ce service au 04 76 64 65 24

Ce service est ouvert du lundi au samedi de 8 h 30 à 18 h 30.

Profitons bien de nos services de proximité qui fonctionnent très bien

J.M. ROUSSET



Au conseil municipal...

Bâtiments

Des détecteurs de fumée ont été distribués ou installés dans les appartements communaux.
La climatisation de la salle polyvalente a été installée. Une période de réglage est nécessaire. N'hésitez pas à faire remonter vos remarques en mairie.
Divers travaux pour rendre la vie plus facile aux personnes à mobilité réduite sont en cours : barrières, rampes, panneaux, marquages au sol....

Voie piétonne

La partie située entre la voie piétonne et le chemin départemental a été arborée.
Au croisement du Chemin du Golat et du chemin départemental (maison Patrick Odier), diverses essences ont été plantées et un sentier à la croix a été réalisé.



Fauchage des banquettes et talus

Le premier passage a été effectué les 9 et 11 mai.
Un deuxième passage (fauchage complet) sera réalisé en juin. Si lors du premier passage quelques chemins ou parties de chemins ont été oubliés, merci de prévenir la mairie aux heures habituelles.
Un troisième passage avant la rentrée scolaire sera effectué où ce sera jugé nécessaire.
Le budget voirie est toujours très important mais une bonne desserte pour chaque habitation, quelle que soit la profession des habitants, est pour nous primordiale et un principe d'égalité pour tous.
Une voirie en très bon état permet également un déneigement plus efficace.
Des panneaux indiquant que la circulation est interdite par temps de neige et de verglas seront mis en place sur les chemins suivants :

- ★ Chemin du Plan de l'Orme (Paul Argoud)
- ★ Chemin de Haut Montolivet (Chaloin)
- ★ Chemin de Blagneux (Château de Blagneux)

Terrain de sport en herbe

Le terrain a été délimité par une clôture. Nous vous rappelons de ne pas stationner sur la partie en herbe. Un parking est à votre disposition en face. Ce terrain pourra être utilisé par les clubs sportifs des communes voisines selon sa disponibilité en accord avec la commune.



Salle des associations

Des placards sont à disposition des associations intéressées. Se faire connaître en mairie.

Cimetière - avenant

Au règlement des cimetières communaux de Chevrières (Isère) visé par la Préfecture de l'Isère le 29 septembre 2014



Objet de l'avenant : afin d'éviter d'éventuels désagréments de dernière minute, les fosses doivent impérativement être creusées une demi-journée avant l'inhumation.
Les services des pompes funèbres devront prévenir la mairie de la date et de l'heure de début de creusement.

Budgets 2015

Budget commune

Fonctionnement : 665 409 €
Investissements : 516 606 €



Service eau et assainissement

Fonctionnement : 117 300 €
Investissements : 105 900 €

CCAS

Fonctionnement : 481,74 €

Les trois budgets ont été votés à l'unanimité et sans augmentation des taux d'imposition et ce, depuis 2006.

Chemins

Suite à l'inspection de la voirie avec un responsable de la DDT (ex DDE) et ensuite avec la commission des chemins, le conseil municipal a décidé de faire faire l'enrobé sur les chemins ou parties de chemins suivants :

- ★ Montée de Château Rostaing (une partie)
- ★ Chemin de la Buissonnerie (Gilbert Pain, Daniel Ardain)
- ★ Allée de la Garenne (une partie) Maison Poilroux
- ★ Chemin de la Plaine (du Plâtre jusqu'à Philippe Tournier)
- ★ Chemin de la Couronne
- ★ Chemin de la Faitas (plusieurs tronçons, limite de Murinais)
- ★ Montée des Selliers et l'Hôpital (en partie) avec une préparation l'évacuation de l'eau
- ★ Allée de Blagneux (derrière le garage de Blagneux) : une également nécessaire
- ★ Chemin desservant les maisons Ruel et Fillet (Maisonne)
- ★ Impasse Effantin et Château Gaillard (partie encore non
- ★ Chemin de Saint-Appolinard (partie entre le terrain de sport et le Chemin de la Croix de Porte)



pour maîtriser
préparation est
goudronnée)
croisement du

D'autres travaux importants seront réalisés :

- ★ Chemin de Murinais, la terre du talus qui a encore glissé sera évacuée et le fossé sera drainé et garni de cailloux pour essayer de stabiliser le talus.
- ★ Chemin du Plan de l'Orme (Paul Argoud) : deux gares de 30 mètres de long seront réalisées pour faciliter le croisement des véhicules sur ce chemin très fréquenté.
A ce sujet, bien qu'il existe une priorité entre les véhicules qui montent et qui descendent, la meilleure des priorités reste la courtoisie et le bon sens.
- ★ Chemin de Blagneux : la terre du talus qui a glissé sera également évacuée.

Nous remercions les employés communaux qui, tout au long de l'année, entretiennent avec les moyens mis à leur disposition nos 41 kilomètres de chemins.

Histoire : Armistices des guerres (14-18 : 11 novembre, 39-45 : 8 mai)

Ces conflits étant très récents dans notre histoire, il serait bon que les élus, enseignants, parents d'élèves et enfants honorent de leur présence ces dates anniversaire dans la mesure du possible. Depuis la fin de la guerre en Algérie en 1962, la France n'a pas connu de conflit où tous les citoyens en âge étaient appelés et mobilisés. Le souvenir de ces périodes atroces doit être perpétué.

Bien qu'il soit important de connaître la date de naissance de Jules César, il est impératif de parler de ces périodes que nos arrière-grands-parents, grands-parents, parents et frères ont connues.

Le maire remercie toutes les personnes qui prennent part à la réalisation du « Quoi de Neuf ? »

Autorisation du droits des sols (ADS) Permis de construire et certificat d'urbanisme

Désormais la Direction département des Territoires (DDT ex DDE) n'instruira plus les permis de construire et les certificats d'urbanisme, et ce à partir du 1^{er} juillet 2015. Ce sera la Communauté de Communes qui va créer ce service au profit des communes. Petit bémol : le service de la DDT était gratuit alors que désormais le service sera payant par les communes (ex : 1 400 € pour Chevrières).

Vacances d'été

La mairie sera fermée du 25 juillet au 16 août inclus. Anticipez vos demandes de cartes d'identité ou autres démarches.

Le conseil municipal vous souhaite un bel été.

Communauté de communes

Note sur la représentativité des communes au conseil communautaire du Pays de Saint Marcellin

Rappel historique :

En 1974 : SIVOM du canton avec 2 représentants par commune quelle que soit sa taille.

1er janvier 1997 : transformation du SIVOM du canton en communauté de communes. La loi laisse toute liberté aux communes pour déterminer leur mode de représentation au conseil communautaire sous réserve de respecter deux règles : toutes les communes doivent être représentées et une seule commune ne peut disposer de la majorité des sièges.



Les élus choisissent alors la composition suivante : deux sièges pour les communes de moins de 1 000 habitants; 3 pour les communes de 1 000 à 2 000; 4 pour les communes de 2 000 à 3 000 et 6 pour les communes de plus de 3 000 habitants (Saint-Marcellin), soit un total de 42 délégués.

A l'occasion d'une modification statutaire et sur la demande de la ville de Saint-Marcellin d'être davantage représentée en conseil communautaire, les élus font évoluer les règles de composition en maintenant le principe de 2 délégués minimum pour toutes les communes. Saint-Marcellin est alors représentée par 9 sièges, ce qui porte le conseil communautaire à 45. Ce mode de représentation est resté en vigueur jusqu'aux changements introduits par la loi portant réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010.

Les modifications législatives de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi Richard du 31 décembre 2012 :

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales est venue modifier les règles de répartition des conseils communautaires pour répondre à plusieurs objectifs :

- ★ Introduire un début d'élection au suffrage direct des élus communautaires en instaurant le système de fléchage dans les communes de plus de 1 000 habitants
- ★ Réduire les assemblées pléthoriques et limiter le nombre des membres de l'exécutif qui avaient tendance l'un comme l'autre à alourdir le fonctionnement des intercommunalités.
- ★ Introduire une représentation des listes minoritaires dans les conseils communautaires.
- ★ Introduire une plus grande parité dans les assemblées communautaires.

Dans ce contexte, les communautés de communes peuvent fixer le nombre et la répartition des délégués communautaires par accord local approuvé à la majorité qualifiée (les 2/3 des communes qui représentent la moitié de la population ou la 1/2 des communes qui représentent les 2/3 de la population).

A défaut d'un accord, la composition de l'organe délibérant est arrêtée par le Préfet. 90% des communautés de communes de France ont donc fait le choix d'un accord local pour déterminer leur composition.

Suite à la délibération du Pays de Saint-Marcellin le 30 mai 2013 validée à la majorité qualifiée, le Préfet a pris un arrêté en date du 11 octobre 2013 portant composition du conseil communautaire selon la même composition (45 délégués dont 2 minimum pour toutes les communes et 9 pour la ville centre).

La commune de Saint-Marcellin a engagé **une recours devant le tribunal administratif** de Grenoble contre l'arrêté du Préfet le 14 février 2014.

La loi rendue illégale pour le conseil constitutionnel :

Le 10 juillet 2014, le tribunal Administratif de Grenoble rend son jugement et annule l'arrêté du Préfet.

Le 2 septembre 2014, la Communauté de Communes décide de faire appel de ce jugement car elle conteste l'interprétation faite par le tribunal administratif de la décision d'inconstitutionnalité du conseil constitutionnel notamment dans ses effets.

Le 9 décembre 2014, la cour administrative d'appel de Lyon confirme la décision du tribunal administratif d'annuler l'arrêté de préfet.

Un recours a été déposé par le conseil municipal de Saint-Marcellin estimant être sous-représenté par rapport à leur nombre d'habitants et en comparaison avec les petites communes. Saint-Marcellin ayant eu gain de cause, leur nombre de délégués serait passé de 9 à 15. Dans ce cas de figure, Saint-Vérand passait de 3 à 2 délégués et Saint-Antoine l'Abbaye n'aurait eu qu'un délégué malgré ses 1039 habitants.

Après quelques échanges houleux, sur la proposition d'André Roux, président de la CCPSM, un accord est intervenu : Saint-Marcellin 13 délégués, Saint-Vérand conserve ses 3 délégués et Saint-Antoine obtient 2 délégués.

Par contre ... toutes les petites communes de moins de 1000 habitants n'auront plus qu'un seul délégué au lieu de deux, sans remplaçant.

C'est là que l'on s'aperçoit que le terme démocratie, si cher à tout le monde, n'a pas la même signification si l'on est élu d'une grande commune ou d'une petite.

Jean-Michel Rousset

Syndicat intercommunal scolaire

Le SIS aidé par toutes les associations qui gravitent autour de l'école gère le fonctionnement et l'investissement des écoles des quatre communes.

Côté fonctionnement, le SIS finance :

- ★ les achats de fournitures scolaires,
- ★ les sorties piscines,
- ★ les petits achats divers,
- ★ les salaires des sept employés des cantines,
- ★ le salaire de un employé sur trois de la garderie périscolaire; les deux autres étant financés par l'association,
- ★ les deux ATSEMS (aides maternelles).



Tout le reste de l'organisation en ce qui concerne la cantine, la garderie et la bibliothèque intercommunale est assuré par les bénévoles de toutes ces associations.

Les élus des quatre communes remercient vivement tous les salariés, tous les bénévoles sans oublier :

- ★ l'association des parents d'élèves qui finance beaucoup d' "extras" à l'école qui servent absolument à tous les enfants,
- ★ les enseignants qui complètent très bien cette grande famille scolaire.

Les finances du syndicat proviennent exclusivement des communes au prorata des élèves pour le fonctionnement, au prorata des habitants pour l'investissement.

BUDGET 2015



Fonctionnement : 210 350 € qui correspond à 1 331 € par élève. C'est 276 € de plus par élève que l'année avant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Investissement : Petits investissements qui correspond à 25 € par habitants.

Gros investissements : Mise en conformité des écoles pour l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (personnes en fauteuil) : 170 000€ financés par une aide du conseil général et par emprunt.

Le regroupement pédagogique



Le Dauphiné Libéré s'est récemment intéressé au fonctionnement de notre regroupement pédagogique intercommunal, fonctionnement qui étonne mais qui fonctionne. D'où cet article paru dans l'édition du 16 avril, qui explique « qui, pourquoi, et comment ». Le RPI de nos coteaux a trouvé la recette qui marche, où tout est prévu pour maintenir les écoles rurales et offrir aux familles un service de qualité : transport scolaire, accueil périscolaire, cantine, sorties pédagogiques. De quoi convaincre les jeunes parents qui s'installent sur notre commune...

BESSINS/MURINAIS/SAINT-APPOLINARD-CHEVRIÈRES

À l'école des petits villages solidaires

Quatre villages. Trois écoles. Un regroupement pédagogique. 158 élèves. Exemplaire cette initiative de quatre maires ruraux qui ont décidé, à la fin des années 90, de se réunir pour sauvegarder leurs classes, voire leur école. Déjà, Bessins, commune de 130 habitants, n'en avait plus. Et Murinais, 388 habitants, n'avait plus qu'une classe unique. « Ce n'était pas simple à mettre en place, explique Jean-Michel Roussel, maire de Chevrières et président du syndicat intercommunal scolaire. Mais c'était une évidence. Le risque de voir nos écoles fermer était là. La solidarité entre les élus, les enseignants et les parents d'élèves a été extraordinaire ». Daniel Femay, maire de Saint-Appolinard, ajoute : « Depuis le regroupement scolaire, aucune classe n'a été menacée. Nous jonglons chaque année, selon les effectifs. Une école maternelle a même été construite en partenariat. » Ce regroupement a permis aussi (surtout) de fixer la population sur ce territoire. Et même d'attirer de jeunes familles. Après des années de désertification. « C'était même une question de survie de nos villages », ajoute Patrice Iserable, maire de Murinais. Un syndicat intercommunal scolaire (SIS) a été créé, un ramassage scolaire organisé avec le conseil général, une association de parents d'élèves

fondées, et deux autres pour gérer le fonctionnement de trois cantines et de la garderie. Une bibliothèque intercommunale a également été ouverte aux habitants des quatre communes.

« On a plus de copains... »

« C'est très agréable d'enseigner ici, commente Sylvie, l'une des dix enseignantes. Il y a une vraie ambiance de village et beaucoup de projets communs ». Les enfants ont aussi beaucoup d'activités extrascolaires, ski, piscine, théâtre... « Par an, le budget de fonctionnement est au prorata du nombre d'élèves, précise Aimé Lambert, maire de Bessins, et le budget d'investissement au prorata du nombre d'habitants. »

À la sortie de l'école de Murinais, Jean-Yves attend sa fille. « J'ai deux enfants dans deux villages différents. Cela ne pose pas de problème, c'est un manège qui tourne bien. Lorsqu'on s'installe dans le coin, on connaît l'organisation. En revanche, il y a peu d'activités extrascolaires depuis la réforme, par manque de moyens et d'infrastructures je pense. » Du côté des enfants, Baptiste se dit content car « on se fait plus de copains ». Bastien tempère « mais c'est un peu embêtant car on en perd aussi parfois... »

Monique BLANCHET



Les 158 élèves des quatre communes (dont les maires sont sur la photo en bas à gauche) sont dispersés dans six classes. De la maternelle au CM2, ils changent trois fois d'écoles et de village. Un ramassage scolaire est organisé, pas plus de 15 minutes de car. Une solidarité qui permet d'éviter la fermeture de classes... voire d'écoles.



Ce bel article figurait dans le journal communal de Murinais.

Avec l'accord de son maire, Patrice, et de toute son équipe nous avons jugé bon de l'intégrer à notre "Quoi de neuf".

Merci Murinais.

JM. ROUSSET

Du côté des écoliers

Dans la cour de la maternelle,
pour les récréations de l'école, de la cantine et de la garderie,
il y a ...

★ Un petit train pour voyager à plusieurs (ou marcher dessus puis sauter en prenant appui sur la « cheminée », mais ça c'est interdit...), à l'ombre d'un arbre pour les jours de beau soleil quand on croit partir en vacances !



★ Un alphabet un peu délavé (réalisé au cours de l'année scolaire 2009-2010 par les deux classes de maternelle),

★ Un jardin (plus ou moins cultivé selon les années !), qui sert d'espace d'observation, de langage, et d'activités autour des plantes, des insectes et autres petites bêtes,



★ Un plan d'herbe très utile pour découvrir des petites fleurs ou des insectes,

★ Et maintenant tracées sur le goudron, des marelles pour les plus grands et une route ! Les vélos sont pris d'assaut pour suivre la route, en essayant de respecter le « on roule à droite », en laissant passer les autres, en faisant attention aux piétons. Plus tard, au mois de juin, les enfants expérimenteront davantage les règles de la sécurité routière avec des panneaux installés sur cette mini-route.



Les élèves de maternelle ont le plaisir de partager avec vous la recette suivante :

Le bananier



100 gr de sucre



50 gr de farine



200 gr de chocolat



150 gr de beurre



4 œufs



2 bananes



Faire fondre le beurre et le chocolat dans une casserole



Casser les œufs dans le saladier



Ajouter le sucre et la farine, et remuer



Verser le beurre et le chocolat dans le saladier et remuer



Couper les bananes en rondelles



Verser la moitié de la pâte dans un moule beurré et fariné, et parsemer avec les bananes en rondelles



Recouvrir avec la pâte restante



Faire cuire pendant 35 minutes (th 4 - 160 °C)

Association des Parents d'élèves (APE)



Il s'est déroulé le samedi 06 décembre et fût un grand succès.

Nous pouvions y trouver :

- ★ les objets confectionnés par tous les élèves et ceux des ateliers bricolage,



- ★ divers articles résultants des talents ou du savoir faire de nos **artistes** ou **artisans** locaux



- ★ une **buvette** avec un délicieux vin chaud et **un point de restauration** avec des crêpes et divers gâteaux fait maison.
- ★ un succulent **poulet aux langoustines** accompagné de sa **polenta** cuisiné par la **Charcuterie des Coteaux** à emporter pour le repas du soir.

Tout au long de l'après midi, petits et grands ont pu se faire photographier avec notre cher et tendre **Père Noël**.

Pour finir cette magnifique journée, un jeune magicien nous proposait tout d'abord des sculptures sur ballons avant de nous présenter son spectacle qui fût fort apprécié de tous.





Les paniers garnis de pâques constitués de produits régionaux (pogne, jus d'abricot, terrine, chocolat, meringue et bonbon) ont fait la joie de 77 gagnants.

Merci à toutes les personnes ayant participé à la distribution des cases et à tous ceux qui ont tenté leurs chances.

Une grande première cette année



En partenariat avec **la Cantine Scolaire Des Coteaux** et la garderie **la Cabotte à Lou Petiot**, **une chasse aux œufs, une chasse aux trésors et un carnaval** était proposé à toutes les familles du R.P.I. à Murinais.

C'est sous un soleil magnifique, que les petits, après avoir confectionnés et décorés leurs petits paniers, partaient à la chasse aux pierres colorées de 4 couleurs différentes cachés par des lutins.



Les plus grands, eux, qui étaient par petit groupe, avaient au départ en leur possession une carte, leur indiquant les divers endroits où ils devaient se rendre pour résoudre des énigmes.

Les réponses de celles-ci leurs permettaient d'obtenir le code du coffre aux trésors qui était caché dans la grotte mais surtout qui

était surveillé par le grand lutin vert. Si le code était juste, le lutin leur donna des pièces d'or.



Après avoir réussi leurs missions, tous les enfants ont pu échanger leurs butins contre un sachet de chocolat.



Petits et grands ont ensuite défilé déguisés dans les rues du village en faisant un maximum de bruit et en lançant des confettis.

Ce fût un moment très joyeux et convivial.

Une fois arrivé à la salle des fêtes, tout le monde a pu profiter et se défouler avec une séance de **zumba kids** dirigée par **Mme Nathalie Rey**.

Après tous ces efforts, parents et enfants pouvaient se désaltérer autour de la buvette et repartir avec une part du délicieux couscous royal cuisiné par **l'Auberge des Saveurs**.



Ce fût une excellente matinée où petits et grands étaient comblés de joie et de bonheur.

Un grand merci à **Françoise** qui a piloté avec succès cette manifestation ainsi qu'à tous les bénévoles très actifs sans qui cette journée n'aurait pas eu lieu... .

Association des Parents d'élèves (APE) (suite)



La vente de **torchons personnalisés** par les dessins des enfants dont le thème était « le bonhomme » à l'occasion de la fête des mères fût un grand succès avec ces 235 exemplaires vendus.



Se sont déroulées le 22 mai au stade de Chevrières.



C'est sous un grand soleil que près de 160 élèves se sont retrouvés pour disputer diverses activités sportives réparties en sept ateliers (un relais, un jeu d'équilibre et de rapidité avec des balles, un lancer de javelot, un saute grenouille, les échasses, un lancer de balle, un saut d'obstacle).



Les équipes, composées de 8 élèves (1 par niveau scolaire) s'affrontaient par binôme.

Au sein de la matinée un goûter leur était offert par l'association.

Une fois les épreuves terminées, tous les élèves se sont retrouvés autour d'un bon pique nique bien mérité.



Nous remercions grandement tous les enseignants et les 30 bénévoles qui ont œuvré au bon déroulement de cette journée.

Les prochains rendez-vous sont :



★ La fête des écoles se déroulera le **19 juin** à chevrières.

- Divers jeux seront proposés (pêche à la ligne, chamboule tout, château gonflable et jeux en bois). Le spectacle des enfants se produira à partir de 18h00.
- Des **plateaux repas froid** sont également proposés à consommer sur place ou à emporter au prix de 8€ pour les adultes et 5€ pour les enfants. La **date limite d'inscription** est fixée au **14 juin**.
- Nous découvrirons ainsi les résultats de **la tombola**. Elle est dotée de nombreux lots, c'est pour cela que nous faisons appel à de **généreux donateurs** afin de maintenir celle-ci. Merci par avance pour les enfants.

Nous sommes aussi **à la recherche de bénévoles** pour tenir les stands de jeux pour les enfants de 15h30 à 18h30 et/ou de 18h à 20 h. Si vous êtes intéressés, merci de contacter au plus vite l'APE : ape38160@gmail.com ou au 06.40.31.84.05 (Laetitia Alonso). Merci pour votre aide.



★ La buvette du rallye de St Marcellin qui se déroulera le **04 et 05 juillet 2015**.

Cette manifestation nécessite beaucoup de bénévoles, c'est pour cela que nous lançons un appel à tous ceux qui seraient disponibles pour ce week-end.

Toutes ces manifestations servent à financer diverses activités ou projets scolaires.
Ces derniers, pour l'année 2014-2015 sont :

Pour les 2 classes de maternelles :

- ★ plusieurs séances avec une intervenante en **musique** pour la découverte de l'éveil musical et à l'issue de celles-ci un petit spectacle sera présenté devant les parents
- ★ deux séances avec une diététicienne dans le cadre d'un projet autour de **l'équilibre alimentaire** qui aboutira à un petit déjeuné collectif
- ★ achats de **vélos** et de **draisennes**



Pour la classe de CP-CE1 :



- ★ un projet **danse** avec un spectacle de danse contemporaine au Diapason de St Marcellin et une chorégraphie qui sera présentée aux parents
- ★ un **atelier poterie** sur le thème du mouvement animé par une professionnelle

Pour la classe des CE1-CE2

- ★ Plusieurs sorties de **ski fond**



Pour la classe des CE2-CM1

- ★ participation au projet départemental « **correspondances photographiques** »
- ★ projet en **art plastique** sur le thème de **la mosaïque** animé par un professeur
- ★ intervention d'un calligraphe
- ★ **visite guidée** de St Antoine l'Abbaye
- ★ travail de **la pratique théâtrale**



Pour la classe de CM1-CM2

- ★ participation au projet départemental Théa autour du livre «Ouasmok », une comédienne vient animer 10 séances de **pratique théâtrale** et une rencontre est prévue à Valence
- ★ un **défi lecture** sur la grande guerre en partenariat avec le collège de Chatte. Une rencontre aura lieu au collège en juin



- ★ une **Batucada** (musique de percussions brésilienne déambulatoire) qui sera présentée à la fête des écoles

Pour information, vous trouverez ci-dessous le montant des sorties et projets scolaires pour les années précédentes :

- ★ Année 2012/2013 : sorties : 9 444.71 €, transports : 3 374,00 € soit un total de 12 818.71 €
- ★ Année 2013/2014 : sorties : 4 155.44 €, transports : 3 290.00 € soit un total de 7 445.44 €

Si vous souhaitez être informé sur les diverses manifestations ou pour toute autre information, vous pouvez nous contacter par **mail** : ape38160@gmail.com

Nous avons également ouvert un compte **FACEBOOK : Ape Rpi**



Chorale Gospel « Les Kumbayas »

Gospel et musiques du monde



C'est avec joie que la chorale les « **Kumbayas** » vous invite à son concert de fin d'année :

Dimanche 28 juin à 17h, à l'église de Chevrières.

Au programme : un voyage musical et humain placé sous le signe de la bonne humeur, de la simplicité et du partage.
Participation libre au chapeau.

La chorale ouvrira de nouveau ses portes en 2015-2016, vous pouvez laisser vos coordonnées pour recevoir les informations.
Aucun pré requis n'est nécessaire.

Contact : Caroline 06 79 84 65 40

Yoga et Méditation



Tous les Lundis de 19h à 20h
Salle polyvalente de Chevrières

Contact Florence : 06 60 04 16 84
muditayoga.asso@gmail.com

Retour sur ...

La naissance du CLAC

La création du Comité de Liaison des Associations de CHEVRIERES (CLAC) a eu lieu le 25 octobre 1976 lors d'une réunion où se sont rassemblés les responsables de toutes les associations de CHEVRIERES de l'époque.

" Ce CLAC a pour but de regrouper les personnes œuvrant chacune de leur côté pour des réalisations communes pouvant être utiles à tous." (citation de l'époque)

Un des premiers objectifs était la construction d'une salle polyvalente afin que les associations puissent réaliser des manifestations lucratives, culturelles, sociales ou même sportives.

Le 18 novembre 1977, la **première assemblée générale du CLAC** fût tenu dans la salle du patronage. Les points suivants en ont découlés :

Les travaux pour la réalisation d'une salle polyvalente ont démarré, grâce à une équipe de jeunes et de moins jeunes qui travaillent avec enthousiasme. C'est en principe le samedi que se déroule le chantier.

Remerciements aux associations qui, chacune selon ses moyens, ont décidé d'apporter une aide financière sous forme de subventions au comité. Ces aides permettront de faire un prêt moins important.

Le conseil municipal a accepté que la commune soit caution du prêt. Ce qui permettra avoir un taux d'intérêt plus faible.

Cette assemblée fût close par la citation suivante de *Pierre BUISSON* :

*"Je terminerai en formulant le vœu que cette réalisation ne soit pas l'œuvre de quelques uns, mais soit au contraire le **début d'une collaboration et d'une amitié entre tous les habitants de notre commune**".*



Les travaux de gros œuvre ont été menés rondement l'hiver 77, grâce à une bonne équipe. En juin 1978, la construction de la salle polyvalente était déjà bien avancée. Les travaux furent un peu ralentis en ce moment, car les agriculteurs avaient bien d'autres occupations. Un **appel** a donc été fait **aux ouvriers disponibles pour venir travailler un soir dans la semaine**.

"Il suffira d'un petit effort de chacun pour que cette réalisation soit bientôt une réalité à la disposition de tous."

En décembre 1978, la **grande salle se terminait** afin qu'elle soit le plus vite possible en état de servir. Il **restait l'aménagement du bar, des sanitaires et de la petite salle**. De quoi occuper une partie de l'hiver.

Trois nouvelles associations furent leurs entrées au CLAC pendant cette année 1978 :

- ★ Le club du 3ème âge,
- ★ La cantine scolaire,
- ★ Les parents d'élèves.

Retour sur ... (suite)

Le règlement intérieur de l'époque suivant a été adopté à ce moment.

COMITE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS DE CHEVRIERES

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1er : La Salle du C.L.A.C. est au service de tous les habitants résidant à Chevrières.

a/ soit des Associations, adhérentes ou non, pour leurs manifestations (lotos, réunions publiques, soirées dansantes, etc...)

b/ soit des particuliers pour leurs réunions de familles (noces, baptêmes, etc...)

Article 2 : Pour toute manifestation payante, il sera demandé un pourcentage sur les bénéfices (10 %), en plus d'un forfait de 100 Francs.

Pour les particuliers, il sera demandé une location forfaitaire de 100 Francs pour la petite salle, de 250 Francs pour l'ensemble.

Pour les réunions, manifestations de loisirs (mondée, etc...), les frais seront pris en charge par le C.L.A.C.

Article 3 : Un inventaire du matériel sera dressé et affiché. Tous dégâts ou détériorations seront à la charge de l'Association ou de la personne organisatrice.

Les demandes extérieures à la Commune, ou les cas particuliers (caution, location), seront étudiés par le bureau.

Ce règlement pourra être modifié par le Conseil d'Administration.

Le présent règlement a été adopté par l'Assemblée Générale du 8 Décembre 1978.

Le Président,

Le Secrétaire,

C'est en juin 1979, que la **phase terminale a été réalisée** avec l'achèvement des travaux intérieurs. **En octobre 1979**, la salle polyvalente était terminée après deux ans de travaux.

Plus récemment, la salle a été agrandie financée par la commune.

Bien que cette organisation ressemble beaucoup à un comité des fêtes traditionnel, la **vocation principale** est toujours **la liaison de toutes les associations bénéficiant de cette belle salle polyvalente soit à titre gratuit, soit à titre payant suivant les manifestations.**

Le CLAC organise quelques fêtes principales :

- ★ vogue,
- ★ randonnée,
- ★ fête de la musique,
- ★ soirée à thème,
- ★ etc...

L'argent provenant de ces manifestations permet au CLAC **d'assurer un minimum de fonctionnement**; La mairie y participant largement. Le résultat de cette entente et de cette organisation **permet notamment de faire bénéficier à toutes les familles de CHEVRIERES**, l'accès à la salle polyvalente à un prix qui est à la portée de tout le monde.

"Cet article a pour but de tous vous sensibiliser en venant en aide au bureau et au conseil d'administration pour l'organisation des manifestations.

Alors, vous qui profitez de la Chevriéroise : cantine, parent d'élèves, yoga, chorale, danse (à compter du 01 septembre), club des aînés, amicale des sapeurs pompiers, art floral, etc..., etc... venez aider, selon vos disponibilités, les bénévoles du CLAC qui œuvrent beaucoup pour tout le monde dans une entente et une ambiance formidable."

*Jean-Michel ROUSSET
Sylvie BUISSON*

Salle polyvalente « La Chevriéroise »

TARIFS DE LOCATION 2015

Fixés en Assemblée générale du 14 novembre 2014- Nouvelles réservations

Pour les habitants de Chevrières

Location de la salle	150 €
Location ½ salles pour activité sans sono et sans repas	90 €
Location de la chambre froide mobile	
Sur place	60 €
Déplacée	120 €
Location préau	gratuit
Location table et banc (AAEP)	

Règlement à la réservation : Chèque/caution de 1000€ restituable à l'état des lieux

Pour les organisateurs ne résidant pas à Chevrières

Location de la salle	400 €
Location de la chambre froide mobile	
Sur place uniquement	200 €
Location du préau	80 €
Location tables et bancs (AEP)	

Règlement à la réservation : Chèque/caution de 1000 € restituable à l'état des lieux

Pour les Associations chevriéroises

(Uniquement si la manifestation organisée a un but lucratif)

Location de la salle entière	100 €
Location ½ salles pour activité sans musique et sans repas	50 €
Location de la chambre froide mobile	
Sur place	30 €
Déplacée	60 €

Location petit matériel :

Cafetière ou percolateur	10 €
Friteuse	10 €
Hot dog	10 €
Four Micro Onde	10 €
Cuit vapeur	10 €
Vaisselle et verres	20 €
Lave vaisselle (caution spécifique 200€)	30 €

Règlement à la réservation : Chèque/caution de 100 € restituable au retour en bon état du matériel
en cas de location de matériel indépendamment de la salle

Locations...

De la salle polyvalente



C'est facile et c'est économique :

Vous pouvez réserver en 2 clics :
24 heures sur 24 en en faisant la demande
à l'adresse mèl suivante :

lachevrieroise@orange.fr

Attention il faut réserver bien à l'avance !
En 2015 de nombreux week-ends sont déjà réservés

Si vous ne pouvez utiliser internet, vous pouvez réserver auprès de Nicole au 04 76 64 10 56.

Du barnum

Pour vos manifestations en plein air : mariages, fêtes, expos, busettes, orchestres, sonos ...

Louez le **BARNUM** du Clac
12 m X 6 m

Renseignements : Richard au 06 48 49 96 74

Inclus dans la location vous bénéficiez d'une aide au montage et au démontage ainsi que du transport du module.

Tarifs :

200 € pour les Chevriérois

100 € pour les associations chevriéroises

300 € pour les autres locataires

CLAC

La nouvelle équipe du CLAC

Suite à l'assemblée générale du CLAC qui s'est tenue le 14 novembre 2014, François VINCENSINI a annoncé qu'il souhaitait laisser sa place de président tout en restant membre actif de l'association.

Le 28 novembre, le Bureau du CLAC s'est réuni pour élire la nouvelle équipe :

Président : Richard Feugier

Trésorière : Myriam Pain

Secrétaire : Sylvie Pêcheur

Vice-présidents : Pascal Callet-Ravat et Dominique Buisson

Vice- trésorier : Régis Dorey

Vice-secrétaire : Lionel Rubat

Les autres membres du CLAC

NOM	Prénom	Fonction
AMODRU	Aline	Membre actif
AMODRU	Jean-François	Membre actif
CHANRON	Jacques	Membre actif
CLEYET-MERLE	Philippe	Responsable sportif
FOURNIER	Christine	Responsable artistique
GIROUD	Gaëlle	Membre actif
GUTIERREZ	Philippe	Membre actif
MUNTZ	Emilie	Membre actif
PAIN	Denise	Membre actif
ROJAT	Philippe	Responsable technique
VESCOVI	Johan	Membre actif
VINCENSINI	Agnès	Membre actif
VINCENSINI	François	Conseiller administratif et financier

Vente de Galettes

Comme chaque année lors des vœux de la municipalité, le CLAC a organisé sa vente de galettes au profit de l'antenne locale des Restos du Cœur.

L'intégralité du bénéfice, qui s'élève à 200 euros, a été remis par Richard Feugier, président du CLAC, le 24 avril, à Mme Rita Dreyer, présidente des Restos à Saint-Marcellin. Cette remise de chèque s'est faite en présence des représentants de la municipalité, des membres du CLAC et de quelques bénévoles des Restos.

Mme Dreyer a apprécié le geste généreux des Chevriérois et a rappelé que cet hiver, sur notre canton, la cinquantaine de bénévoles des Restos a distribué près de 4500 repas pour quelque 300 familles.



Pour clore cette sympathique réception, le pot de l'amitié a été offert.

Concours de tarot

Le 14 février, le CLAC organisait son concours de tarot annuel. 40 participants se sont inscrits et ont joué dans une ambiance conviviale. Tous les joueurs sont repartis avec un joli lot.

Pour prolonger la soirée, une vingtaine de personnes, joueurs et membres du CLAC, est restée pour partager un copieux repas en toute amitié.

Joli succès pour la première soirée celtique

Le samedi 21 Mars, le CLAC organisait sa première soirée celtique à l'occasion de la Saint-Patrick. Cette manifestation a connu un réel succès. Plus de 250 personnes sont venues célébrer cette fête et déguster un repas irlandais (ragoût de bœuf à la Guinness) réalisé par le traiteur local "La Charcuterie des Coteaux".

Une chaleureuse ambiance irlandaise était assurée par deux groupes musicaux : les **"Wakefyre"**, (groupe local très apprécié en 1^{ère} partie) suivi des **«Shannon Lakes»** qui ont mis le feu et ont entraîné la foule sur la piste de danse dans une joyeuse ambiance. Pour désaltérer les danseurs et les autres, la buvette proposait un assortiment de bières, dont l'incontournable Guinness.



Un grand merci à toutes les personnes qui ont fait confiance au CLAC pour cette première édition. L'ambiance chaleureuse, le décor et les tenues aux couleurs de l'Irlande ont été fort appréciés.

Au vu du succès rencontré par cette première soirée celtique, les membres du CLAC ont d'ores et déjà décidé de reconduire cette manifestation en mars 2016.



Fête de la musique

Rendez-vous dimanche 21 juin 2015, au clos des tilleuls à partir de 19 heures.

Plusieurs groupes seront présents pour assurer l'ambiance musicale. Une buvette et une petite restauration seront à votre disposition.

Nous vous attendons nombreux !



12ème randonnée chevriéroise

Le 23 août 2015, tous les amoureux de la marche sont attendus pour participer à la randonnée chevriéroise. Cet événement sportif vous permettra d'allier le sport et le plaisir de découvrir ou redécouvrir nos charmants coteaux.

Plusieurs niveaux de difficulté de parcours vous seront proposés, jalonnés de copieux ravitaillements. Et à l'arrivée, une assiette gourmande vous sera offerte.

Vogue

Samedi 19 septembre : feu d'artifice suivi du repas dansant moules-frites

Dimanche 20 septembre : vide-grenier, nombreuses animations



Paroisse

SACREMENT DES MALADES

Début avril, une soixantaine de membres de la Paroisse, St Luc du Sud Grésivaudan, qui le désiraient ont reçu le sacrement de « **l'Onction des malades** ».

Beaucoup de personnes s'interrogent sur ce sacrement. Voici ce que le Pape François en écrit :

« Il y a une icône biblique qui exprime en toute sa profondeur le mystère qui transparaît dans l'Onction des malades : c'est la parabole « du Bon Samaritain » dans l'Evangile de Luc. A chaque fois que nous célébrons ce sacrement, le Seigneur Jésus, dans la personne du prêtre, se fait proche de celui qui souffre, est gravement malade ou âgé.

Le Bon Samaritain prend soin de l'homme souffrant en versant sur ses blessures de l'huile et du vin. L'huile nous fait penser à ce qui est béni par l'Evêque chaque année, à la Messe chrismale du Jeudi Saint, en vue précisément de l'Onction des malades. Le vin, lui, est signe de l'amour et de la grâce du Christ qui jaillissent du don de sa vie pour nous et s'expriment dans toute leur richesse dans la vie sacramentelle de l'Eglise.

Enfin, la personne souffrante est confiée à un aubergiste, enfin qu'il puisse continuer à prendre soin d'elle, quoiqu'il lui en coûte. Maintenant, qui est cet aubergiste ? C'est l'Eglise, la communauté chrétienne, c'est nous qui à chaque jour le Seigneur Jésus confie ceux qui sont affligés, dans leur corps ou leur esprit, pour que nous continuions à verser sur lui, sans compter, toute sa miséricorde et son salut....

Quand quelqu'un est malade, on se dit parfois : -« appelons le prêtre pour qu'il vienne ». « Non, cela va porter malheur, ne l'appelons pas », ou alors : « le malade va prendre peur ».

Pourquoi pensons-nous cela ? Parce qu'il y a un peu cette idée qu'après le prêtre les pompes funèbres arrivent. Et cela n'est pas vrai.

Le prêtre vient aider le malade ou la personne âgée, c'est pourquoi la visite des prêtres aux malades est si importante. Il faut appeler le prêtre, le faire venir près du malade et lui dire : « venez, donnez-lui l'Onction, bénissez le ».

C'est Jésus, en personne qui arrive pour soulager le malade, pour lui donner des forces, pour lui donner l'espérance, pour l'aider et pour lui pardonner aussi ses péchés. Et c'est très beau !

Nous ne devons pas penser que c'est un tabou, car il est toujours beau de savoir qu'au moment de la douleur et de la maladie nous ne sommes pas seuls : le prêtre et ceux qui sont présents lors de l'Onction des malades représentent en effet toute la communauté chrétienne qui, comme un seul corps, se rassemble autour de celui qui souffre et autour de ses proches, alimentant par eux la foi et l'espérance, et les soutenant par la prière et la chaleur fraternelle.



Mais le réconfort le plus grand vient du fait que c'est le Seigneur Jésus, lui-même qui se rend visible dans le sacrement, qui nous prend par la main, nous caresse comme Il le faisait avec les malades et nous rappelle que désormais nous lui appartenons et que rien – ni même le mal et la mort – ne pourra jamais nous séparer de lui ... »

CATECHESE

Cette année, une trentaine d'enfants ont communie pour la première fois, d'autres ont fait leur profession de foi.

Pour Pentecôte 9 jeunes et 1 adulte ont reçu le Sacrement de confirmation.

Si à la prochaine rentrée scolaire vous êtes intéressés par la catéchèse pour vos enfants, des affiches seront placées aux portes des Eglises : vous pourrez aussi téléphoner à la Maison Paroissiale, le matin de 9h à 12 h au 04 76 38 12 84.



AEP

Kermesse

Notre kermesse annuelle aura lieu cette année le 16 août.

Elle débutera par la messe à 9 h et sera suivie au cours de la journée de diverses animations.

Un tract sera déposé dans votre boîte aux lettres début août, pour plus d'informations.

Dès aujourd'hui, merci de réserver votre journée.

TABLES ET BANCS

Si vous voulez emprunter des tables et des bancs, pensez à les réserver auprès de Bernard MONTEL au 04 76 64 10 02, une caution vous sera demandée à cette occasion.

Club du Golat

Notre association a tenu son Assemblée Générale annuelle ordinaire le 22 janvier. Les rapports moral et financier ont été adoptés à l'unanimité et l'ensemble des membres du bureau reconduits dans leurs fonctions.

Monsieur Paul REVOL a eu la gentillesse de venir présenter le système de téléalarme d'utilisation très facile et bien utile quand on vit seul chez soi. Nous le remercions vivement de sa participation.

Notre club compte aujourd'hui 67 membres. Bienvenue aux nouveaux adhérents.

Les activités pour 2015 ont été, à ce jour :

- ★ **Le concours de coinche** : Il a rassemblé 134 doublettes et tous les participants sont repartis heureux de leurs lots
- ★ **Le repas « cabri »** préparé par Gil'Bernie de Saint Just de Claix. Merci au cuisinier qui nous a permis de nous régaler.



Nous nous retrouverons encore les :

- ★ **03 juin** : pour le **concours de coinche et pétanque** à Chevrières.
- ★ **12 juin** : à Izeaux pour **visiter un moulin à vent**.
- ★ **17 juin** : à La Frette pour le **concours départemental de pétanque**.
- ★ **02 juillet** : pour le **voyage à BROU (Ain)**
- ★ **30 juillet** : pour le **pique-nique** au Clos des tilleuls à Chevrières.
- ★ **16 septembre** : pour **fêter les anniversaires** à la salle La Chevriéroise.

Venons tous avec notre entrain et notre bonne humeur pour que ces journées soient des moments de convivialité et d'amitié !

Repas des aînés chevriérois

Le dimanche 1^{er} Mars, les 65 ans et plus se sont retrouvés à la salle La Chevriéroise autour d'un bon repas offert par la commune et organisé par l'Association Familiale .

L'accueil chaleureux fait par notre maire Jean Michel Rousset souhaitant la bienvenue aux nouveaux jeunes, sans oublier les personnes disparues et celles qui n'ont pu se déplacer.

Devant de jolies tables fleuries et décorées de menus réalisés par les enfants des classes maternelles. Dans ce décor, nous avons évoqué plein de souvenirs.

En cours d'après midi, quelques personnes ont chanté, encouragées par Sylvie Fayolle, petite cousine de notre « poète » Lucien Fayolle.

Un grand merci aux enfants des classes maternelles, ainsi qu'à leurs maîtresses et aides maternelles, au traiteur Richard Feugier, aux serveuses et serveurs, à la Mairie et à l'Association Familiale.

Après avoir passé une très bonne journée, nous avons pris rendez-vous pour l'année prochaine.

Une convive.



Sur les pas d'un écrivain chevriérois

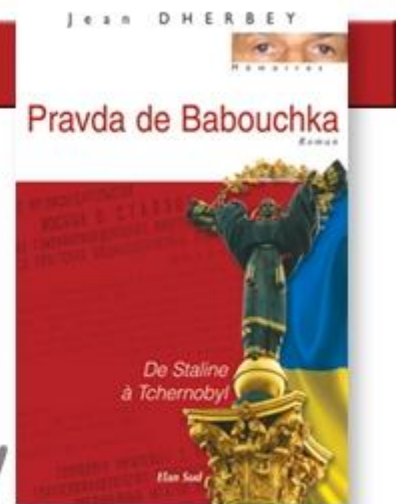


Sortie 2014

Jean Dherbey

“ Jean Dherbey nous propose une saga ukrainienne issue de témoignages familiaux à peine romancés. Il nous dévoile l'âme d'un peuple soumis à la dictature qui engendre révolte et résistance, mais aussi allégeance, mensonge et trahison. ”

Je découvre



Élan Sud

« PRAVDA DE BABOUCHKA » a été publié fin décembre par les éditions « ELAN SUD »

Il s'agit du dernier roman de Jean Dherbey.

Pravda, la vérité en russe était le nom du quotidien officiel de l'Union Soviétique et Babouchka est le nom affectueux que l'on donne aux grand-mères.

Ce roman reprend l'histoire du « foulard rouge » en le prolongeant. Une saga familiale qui s'inscrit dans la Grande Histoire et permet d'un peu mieux comprendre les drames écologiques (Tchernobyl) et politiques qui se nouent aujourd'hui en Ukraine. L'auteur a voyagé en Crimée en 2013, juste avant qu'elle ne bascule dans le giron russe. Cette région, vidée en grande partie de ses habitants déportés en Sibérie à plusieurs reprises et leur remplacement par une population d'origine russe, illustre à elle seule la complexité de la situation.

En 2014, la révolution de Maïdan (la place en russe), conduite au départ par des gens écoeurés par la corruption et le copinage, et la réaction dans l'est (la Dombass) d'où étaient originaires tous les anciens gouvernants, montrent bien que tout reste à construire pour le nouveau pouvoir. Rien n'est gagné face à la toute-puissance des mafias locales et l'œil sourcilieux du grand voisin russe, prêt à tout pour éviter que l'Ukraine (ou une partie de l'Ukraine) ne lui échappe !

Ce roman, témoin des soubresauts de son temps, intéresse aujourd'hui de grands organismes tels que : Amnesty International et diverses associations culturelles.

Rallye de Saint Marcellin



27^{ème} RALLYE DE ST MARCELLIN Et 2^{ème} RALLYE V.H.C

NOTE D'INFORMATION AUX RIVERAINS

Cette année, le 27^{ème} Rallye National de Saint Marcellin
Et du 2^{ème} Rallye V.H.C.
Empruntera vos routes les 4 et 5 Juillet 2015.

RECONNAISSANCES :

Le samedi 27 juin de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 18h00
Le dimanche 28 juin de 8h30 à 18h00

LE JOUR DU RALLYE :

Nous vous rappelons de tenir compte des règles élémentaires de sécurité ainsi que des emplacements dangereux (trajectoires, abords des routes). Il est conseillé pour votre sécurité de vous mettre dans les zones publics autorisé mis a votre disposition tout au long du parcours délimitées par de la rubalise verte, la présence du public en tout autre lieu est strictement interdite au-delà de ces limites vous engager votre responsabilité.

LE RALLYE AURA LIEU LES : ATTENTION CES HORAIRES SONT THEORIQUES

Samedi 4 Juillet 2015

Fermeture de la route : 7h37 à 20h30
Départ de la 1^{ère} Voiture ES 1 : 9h07 / ES 4 : 14h01 / ES 7 : 18h20
Réouverture de la route : 20h45

Dimanche 5 Juillet 2014

Fermeture de la route : 6h37 à 11h15
Départ de la 1^{ère} Voiture ES 8 : 8h07
Réouverture de la route : 11h30

*Ouverture de la route : Après l'arrivée de la voiture balai , Nous vous remercions de
votre compréhension et vous souhaitons un excellent rallye.*



Bibliothèque intercommunale Le Lutrin

La bibliothèque de Chevrières est l'une des 15 bibliothèques du réseau du Sud Grésivaudan.

L'accès au catalogue collectif permet un choix très étendu et toujours renouvelé.

Alors **n'hésitez pas à venir réserver** le dernier prix littéraire ou le best seller à la mode ou votre auteur préféré !



Son équipe de bénévoles renouvelée vous accueille :

- ♥ Lundi de 18 heures à 19 heures,
- ♥ Jeudi de 16 heures à 19 heures.

Etat Civil



Naissance :

02-02-2015 : Alisson Duminy au foyer de Jonathan Duminy et de Julie Crouail.
15-03-2015 : Léa Rousset au foyer de Lucien Rousset et de Cindy Veyret.



Mariage :

17-01-2015 : Mohamed Jebel Gheni et Julie Chenavier.
18-04-2015 : Joëlle Hisleur et Sandra Manetta.



Décès :

Simone Poilroux décédée le 5 novembre 2014 à l'âge de 89 ans.
Robert Tournier décédé le 2 janvier 2015 à l'âge 92 ans.
Claire André décédée le 21 mai 2015 à l'âge de 84 ans.

Dernière Minute...



Comme cela vous l'a été dit depuis longtemps, le **plan d'occupation des sols (POS)** va **s'arrêter au 31 décembre 2015 : vos terrains constructibles ne le seront plus** à partir de cette date.

Documents à conserver

*... durant
toute la vie*

- contrat de mariage
- Livret de famille
- Jugement de divorce
- Livret militaire
- Pensions civile et militaire
- Document relatif à un accident de travail et maladie de longue durée
- Dossiers médicaux
- Livret de caisse d'épargne
- Diplômes
- Actes de donation
- Bulletin de salaire
- Documents relatifs à la retraite
- Coordonnées du notaire où est déposé votre testament éventuellement

*... pendant
10 ans*

- Souches de chèques et relevés de comptes bancaires;
- Relevés de CCP;
- Contrat de construction ou documents la concernant;
- Factures de travaux ou réparations (factures d'artisans : 30 ans de préférence).

*... pendant
5 ans*

- Baux de location (après avoir quitté le logement);
- Quittance de loyer;
- Quittance de prime d'assurances;
- Bulletin de paie de vos employés de maison;
- Attestation de versements effectués par la sécurité sociale et les allocations familiales;
- Factures EDF-GDF + eau;
- Avertissements du percepteur.

*... pendant
4 ans*

- Preuve de paiement des impôts;
- Copie des renseignements donnés par l'administration des finances;
- Redevance télévision.

*... pendant
2 ans*

- Contrat de travail, après sa résiliation;
- Décomptes de la sécurité sociale;
- Facture de téléphone.

*... pendant
1 ans*

- Talons de mandat et de virement;
- Facture des transporteurs;
- Certificat de ramonage.



Informations utiles



Réglementation et dates des soldes

Définition des soldes

Les soldes présentent les caractéristiques suivantes :

- ils sont accompagnés ou précédés de publicité ;
- ils favorisent un écoulement accéléré de marchandises en stock et dont des exemplaires ont été proposés à la vente et payés depuis au moins 1 mois à la date de début de la période de soldes considérée ;
- ils comportent une annonce de réduction de prix (qui peut aller jusqu'à une revente à perte) dans la limite du stock à écouler ;
- ils sont pratiqués pendant des périodes fixes de six semaines (soldes d'été et d'hiver).

La loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises a modifié la réglementation relative aux soldes. A compter du 1er janvier 2015, « les soldes flottants » sont supprimés et les deux périodes traditionnelles de soldes sont allongées d'une semaine, passant ainsi de cinq à six semaines.

Les remises pratiquées pendant les soldes

« Les annonces de réduction de prix pratiquées pendant les soldes doivent être conformes aux exigences de l'arrêté du 11 mars 2015 relatif aux annonces de réduction de prix à l'égard du consommateur ».

Précisions importantes

- Le commerçant est tenu d'appliquer toute disposition relative à l'échange ou au remboursement dont il fait la publicité, soit sous forme d'affichage dans le magasin, soit mentionnée sur les tickets de caisse ou sur d'autres supports.
- Les soldes ne pouvant porter que sur des marchandises proposées à la vente et payées depuis au moins un mois, les commerçants ne peuvent pas se réapprovisionner pendant ces opérations commerciales (contrairement aux promotions).
- La distinction entre les articles soldés et non soldés doit clairement apparaître aux yeux des consommateurs dans le point de vente.

Garanties

Les limitations de garanties sur les soldes sont illégales.

Un article soldé bénéficie des mêmes garanties en matière de défauts de fabrication non apparents ou de service après-vente que tout autre article.

En cas de vice caché, le vendeur est tenu de remplacer l'article ou de le rembourser. S'il n'y a pas de vice caché, le commerçant n'est pas tenu juridiquement de procéder à l'échange ou au remboursement, mais il peut le faire à titre purement commercial.

Dates des soldes

Les **soldes saisonniers** (soldes d'été et d'hiver) **durent 6 semaines** et commencent chaque année aux dates fixées à l'article D. 310-15-2 du code de commerce depuis l'entrée en application de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Les soldes d'hiver débutent ainsi à 8 heures du matin le deuxième mercredi du mois de janvier, sauf si celui-ci tombe après le 12, auquel cas les soldes débutent le premier mercredi de janvier.

Quant aux soldes d'été, ils débutent à 8 heures du matin le dernier mercredi de juin, sauf si celui-ci tombe après le 28, auquel cas les soldes débutent l'avant-dernier mercredi de juin.

Il est précisé que ces dates s'appliquent aux ventes à distance, notamment celles réalisées par internet, quel que soit le lieu du siège de l'entreprise.

Pour 2015, les soldes d'hiver commenceront donc le mercredi 7 janvier 2015 et prendront fin le mardi 17 février 2015. **Les soldes d'été commenceront le mercredi 24 juin 2015 et prendront fin le mardi 4 août 2015.**

Appels D'urgence

Centre anti-poisons (Lyon)	04 72 11 69 11
SOS enfance maltraitée	119
	0800 05 41 41
SOS amitiés	04 76 87 22 22
Veilles sociales	115
ALMA Maltraitance personnes âgées	04 76 46 47 47
Sida info services	0 800 840 800
Accueil sans abri	115
	0 800 306 306
Drogue info services	113
	0 800 23 13 13
Toxicomanie	01 48 09 13 13
SOS Alcool	04 76 96 34 36
Centre opposition cartes bancaires	08 92 70 57 05
Urgence gaz (Grenoble)	04 76 84 36 36
Dépannage électricité (Grenoble)	04 76 84 37 37

Appel d'urgence européen

112

Samu

Pompiers

15

18

Gendarmerie

17

Pharmacie de garde des secteurs de Saint-Marcellin et du Royans

Pour connaître la pharmacie de garde, composer le 04 75 48 18 63. La garde commence le samedi 19h et se termine le samedi suivant 19h. Le dimanche, la pharmacie est ouverte de 9h à 12h. En dehors de ces heures et la nuit, il ne sera répondu qu'après un appel téléphonique.

Médecin de garde

La nuit, les jours fériés et le week-end du samedi 12h au lundi 8h, composez le 15. Seul numéro de l'urgence médicale en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

Chirurgien-dentiste

Les dimanches et jours fériés, 04 76 00 06 66.

Centre hospitalier de Saint-Marcellin

Centre de consultations non programmées Accueil médicalisé de proximité 04 76 64 90 90.
Lundi au samedi de 8h30 à 18h30

Régie d'énergie Saint-Marcellin

(Electricité, eau, gaz, chauffage urbain)

Accueil et dépannage : 04 76 64 01 81 ; Urgences gaz : 04 76 84 35 65 ;

EDF

Dépannage : 0810 333 338

Numéros Utiles

Mairie 04 76 64 10 56
(Lu, Ve 18h - 19h30, Me 9h - 11h30)

Ecoles, collèges, lycées , transport

Ecole maternelle (Chevrières) 04 76 64 11 95

Ecole primaire (Chevrières) 04 76 64 12 20

Ecole primaire (Murinais) 04 76 64 22 38

Ecole primaire (Saint Appolinard) 04 76 64 10 67

Cantine 04 76 64 37 92
(Lu au Ve 10h - 14h , sinon laisser un message)

Garderie 06 45 31 50 89

Collège Olympe de Gouges à Chatte 04 76 36 04 00

Collège Le Savouret à Saint Marcellin 04 76 38 15 96

Lycée polyvalent La Saulaie à Saint Marcellin 04 76 64 06 06

Lycée Bellevue à Saint Marcellin 04 76 38 20 17

ALLO Transisère 08 20 08 38 38

Déchetteries du SICTOM Sud-Grésivaudan

Saint Sauveur 04 76 38 36 94
(lu au Ve 9h - 12h et 13h30 - 18h, Sa 9h - 18h)

Vinay 04 76 36 79 29
(lu au Ve 9h - 12h et 13h30 - 18h, Sa 9h - 18h)

Aide à domicile

ADMR Chatte 04 76 38 69 16

Loisirs

Bibliothèque intercommunale (Chevrières) 04 76 38 15 54

Ludothèque (Saint Marcellin) 04 76 38 06 82

Le diapason (Saint Marcellin) 04 76 38 89 84

Tous à vos agendas...

<i>19 juin 2015</i> <i>À partir de 16h</i>	Fête des écoles organisé par l'APE	Au Clos des tilleuls et à La Chevrièreise
<i>21 juin 2015</i> <i>À partir de 19h</i>	Fête de la Musique organisée par le CLAC	Au Clos des tilleuls
<i>28 juin</i> <i>À 17h</i>	Concert de la Chorale 'les Kumbayas'	A l'église
<i>04 et 05 juillet 2015</i>	Rallye de Saint Marcellin : buvette tenue par l'APE, la Garderie et la cantine	Au champ de noyers Chanron
<i>30 juillet 2015</i>	Pique-nique des membres du club du Golaf	Au Clos des tilleuls
<i>16 août 2015</i>	Kermesse organisé par l'AEP	Au Clos des tilleuls
<i>23 août 2015</i>	Randonnée organisée par le CLAC	Au village
<i>16 septembre 2015</i>	Anniversaire des membres du club du Golaf	À la Chevrièreise
<i>19 septembre 2015</i>	<u>Vogue</u> : feu d'artifice Repas dansant moules-frites Organisée par le CLAC	Au terrain de sport et à la Chevrièreise
<i>20 septembre 2015</i>	<u>Vogue</u> : vide-grenier + animations Organisée par le CLAC	Au c entre du village
<i>10 octobre 2015</i>	Art Floral	À la Chevrièreise
<i>05 décembre 2015</i>	Marché de Noël organisé par l'APE	À la Chevrièreise
<i>12 décembre 2015</i>	Art Floral	À la Chevrièreise